

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022 A 18 H 30

PRESENTS : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIERE Daniel, MONTAGNE Thomas, BERTRAND Nicolas, TREMELO Michel et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, MARQUAIRE Danielle.

ABSENTS EXCUSES : M. LABBAYE Bernard (procuration à M. GRAFFOULIERE), Mme DE LUZE Laurence (procuration à Mme VITALE), Mme MABY Danièle (procuration à Mme MARQUAIRE).

ABSENTS : Mme DUPONT Gwénaëlle, M. GONZALEZ Patrick et Mme REBOUL Odile.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MONTAGNE Thomas.

1- VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les collectivités territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Depuis l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (15,13%) est transféré aux communes.

Par délibération 2021-027 du 17 mai 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts 2021 à :

Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) : 29.88%

Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB) : 22.37%

Monsieur le Maire propose de reconduire en 2022 les taux d'imposition communaux appliqués en 2021 soit:

TFPB : 29.88 %

TFPNB : 22.37 %

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

Décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

- TFPB : 29.88 %

- TFPNB : 22.37 %

Autorise Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 COM » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

VOTE : UNANIMITÉ

2- AUTORISATION DE VIREMENTS DE CREDITS DANS LE CADRE DU PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2022

Vu la délibération 2021-056 du 8 novembre 2021 adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de Mirabeau et de ses budgets annexes,

Il est précisé que Monsieur le Maire sera autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, à

l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, à compter de la date du vote des budgets 2022 principal et annexe de la commune de Mirabeau.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, à compter de la date du vote des budgets 2022 principal et annexe de la commune de Mirabeau.

VOTE : UNANIMITÉ

3- BUDGET ANNEXE 2022 – LOTISSEMENT LES ESPINASSES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de budget annexe pour l'exercice 2022 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération ;

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter le budget annexe 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **844 720.00 €**

Section de fonctionnement	734 860.00 €
Section d'investissement	109 860.00 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

Décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget annexe de l'exercice 2022, à la somme de : **844 720.00 €**

VOTE : UNANIMITÉ

4- BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération ;

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter le budget primitif 2022 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **10 206 028.11 €**

Monsieur le Maire présente le détail des dépenses et recettes en sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2022.

Vue générale du budget primitif 2022

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	1 798 717.26	1 341 507.49
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		457 209.77
TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	1 798 717.26	1 798 717.26

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT	7 259 881.12	5 331 208.01
RESTES A REALISER	1 147 429.73	1 164 752.40
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE		1 911 350.44
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 407 310.85	8 407 310.85

TOTAL DU BUDGET	10 206 028.11€	10 206 028.11€
------------------------	-----------------------	-----------------------

Monsieur le Maire présente le détail suivant des subventions versées aux associations dans le cadre du vote du budget :

ALEM	1 000.00 €
AMICALE MIRABEALAIN DES GENS HEUREUX	1 500.00€
AU FIL DES MOTS	200.00€
C.C.F.F.	1 800.00 €
CLI CADARACHE	300.00 €
CLIC SOLEIL'AGE	150.00 €
CUISINE DE TOUTES REGIONS	300.00€
DDEN DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE 84	50.00€
DELTA FORCE 44	500.00€
MIRABEAU MANIFESTATIONS	7 500.00 €
MIRABELCANTO	4 000.00 €
RESTOS DU COEUR	200.00 €
SAINT PAUL EMPLOIS	400.00 €
TENNIS CLUB SUD LUBERON	860.00 €
RUN IN MIRABEAU	200.00 €
TOTAL	18 960.00 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

Décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif de la commune de l'exercice 2022, à la somme de : **10 206 028,11 €**

VOTE : UNANIMITÉ

Fin de la séance : 19h30